



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

60 rue Vergniaud/75640 Paris CEDEX 13/www.fo-com.com/telecoms@fo-com.com

FRANCE TÉLÉCOM – ORANGE

HIVER 2011 • Codes A, C & T

COM

3 JTL



**POUR TOUS !**

### FO écrit au Directeur des Ressources Humaines du Groupe

L'accord sur la réduction du temps de travail, signé en 2000 par FOcom, doit s'appliquer partout dans l'entreprise !

Les JTL sont la contrepartie d'un temps de travail supérieur à 35 heures par semaine ou de conditions de travail difficiles. Le temps de travail de référence est calculé à France Télécom sur la base de 9 jours fériés.

### 3 JTL de plus pour tous en 2011 !

En 2011, trois jours fériés tombent un dimanche (1<sup>er</sup> mai, 8 mai et 25 décembre). Le temps de travail annuel du personnel s'accroît donc automatiquement, sans aucune contrepartie.

FOcom s'est donc adressée, cette année encore, à la DRH Groupe pour exiger l'octroi à tous les salariés de l'entreprise de 3 jours de temps libre supplémentaires.

### La direction doit apprendre de ses erreurs passées !

RTT OU JTL ?

ON GARDE L'ESSENTIEL



Nous espérons que, forte de l'expérience malheureuse de 2010, la direction n'oubliera pas d'abonder de 3 JTL les comptes de chaque employé du groupe, y compris ceux qui n'ont habituellement pas de JTL ainsi que ceux de toutes les filiales de métropole et d'outre-mer.

Nous sommes en attente d'une réponse favorable qui témoignerait, à la fois de bonnes dispositions de la direction envers les salariés, mais aussi d'une capacité d'apprentissage de nos dirigeants, rassurante pour l'avenir.

Vous pouvez lire ci-contre un fac-similé du courrier que nous avons adressé au DRH Groupe.

**Avec FOcom, pas de bla-bla, des résultats !**

LE DEVOIR DE S'EXPRIMER,  
LE DROIT D'ÊTRE CONSIDÉRÉS



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
tél. 01 40 78 31 58  
fax.01 40 78 31 98  
www.fo-com.com  
telecoms@fo-com.com

FRANCE TELECOM  
À l'attention de M. Bruno Mettling  
Directeur des Ressources Humaines  
6, Place d'Alleray  
75505 Paris - Cedex 15

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Du fait du calendrier, en 2011, les salariés ne bénéficieront que de 6 jours fériés. En effet, le 1<sup>er</sup> mai, le 8 mai et le 25 décembre tombent un dimanche. C'est pourquoi, nous vous demandons la mise en œuvre de mesures basées sur le même principe que l'année dernière, mais en évitant les oublis et injustices passées. Plus précisément, dans le cadre du respect de nos accords, en particulier « l'accord pour tous » du 2 février 2000 (signé par FO, CGC et CFTC) stipulant que le temps de travail à France Télécom est calculé sur la base de 9 jours fériés par an, nous vous demandons d'abonder de 3 Journées de Temps Libre (JTL) le compte de chaque salarié, y compris ceux qui ne bénéficient pas habituellement de JTL. Enfin, pour éviter toute situation inéquitable, nous vous demandons d'étendre cette mesure à l'ensemble des sociétés filiales du groupe, y compris celles d'outre-mer. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de notre parfaite considération.

Paris, le 14 janvier 2011

Jean-Jacques Guichou

Délégué Syndical Central

## B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI  NON

Bulletin à remettre  
au responsable  
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION**  
**60 RUE VERGNIAUD**  
**75640 PARIS CEDEX 13**

NOM : ..... ADRESSE : .....  
PRÉNOM : .....  
EMPLOYEUR : ..... MAIL : .....@.....  
ÉTABLISSEMENT : ..... DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE  
GRADE/NIVEAU : ..... À COMPTER DU : .....  
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : ..... À ..... , LE .....  
SIGNATURE